

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS DE LA PERSONNE

2022



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS DE LA PERSONNE

Nouveau Monde Graphite Inc. («**NMG**» ou la «**Société**») s’engage à soutenir la protection des droits de la personne en adoptant les meilleures pratiques dans toutes nos activités commerciales. Nous nous engageons à faire en sorte que nos opérations et nos activités soient menées conformément aux normes relatives aux droits de la personne établies dans la Déclaration universelle des droits de l’homme et la Déclaration de l’Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et nous adhérons aux principes énoncés dans les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme* et dans les *Principes d’autonomisation des femmes*.

Ainsi, chez NMG :

- Nous reconnaissons que nos opérations ont des impacts directs et indirects sur notre environnement, ainsi que sur notre personnel, nos sous-traitants, les membres de la communauté locale et autres parties prenantes, et nous nous efforçons d’identifier, de surveiller, d’éviter et d’atténuer les risques potentiels en matière de droits de la personne.
- Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et sain à notre personnel et nos sous-traitants tout en assurant une présence respectueuse et harmonieuse au sein de nos communautés et sur les terres sur lesquelles nous opérons. Tout le monde chez NMG se consacre à l’objectif de gérer les dangers et de prévenir les risques causant des incidents en milieu de travail.
- Nous veillons avec diligence à ne pas enfreindre, directement ou par la complicité d’actes d’autrui, les droits de la personne de notre personnel, de nos sous-traitants, des membres des communautés locales et des autres parties prenantes susceptibles d’être touchées par nos activités commerciales. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu’ils partagent cet engagement et qu’ils mettent en place des politiques et des processus qui soutiennent le respect des droits de la personne.
- Nous ne discriminons aucun individu sur la base de la race, de l’origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l’âge, du genre, de l’orientation sexuelle, de l’état matrimonial, de l’état civil, d’un handicap physique ou mental ou de toute autre caractéristique arbitraire sans rapport avec le rendement de cet individu au travail.
- Nous promovons la diversité, l’inclusion et l’équité au sein de notre équipe, comme en témoignent nos politiques, normes et pratiques. Nous reconnaissons la dignité et la valeur de chaque personne et nous nous engageons à créer un lieu de travail et une culture qui mettent l’accent sur l’intégrité, la transparence et la responsabilité.
- Nous assurons et promovons l’égalité des sexes à tous les niveaux de la Société, y compris dans les postes de leadership et de direction. Nous nous engageons à construire une culture organisationnelle exempte de toute discrimination fondée sur le sexe et où les femmes se sentent habilitées.
- Nous respectons les droits de nos employés et employées à la liberté d’association et à la négociation collective, et n’intervenons pas dans la décision d’un employé ou d’une employée d’adhérer ou non à une association. Notre personnel a le droit de se livrer à des activités protégées par le *Code du travail* du Québec et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec ainsi que la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cela inclut le droit de former ou d’adhérer à des syndicats, de participer à des activités protégées et concertées pour traiter ou améliorer les conditions de travail, ou de s’abstenir de se livrer à ces activités.
- Nous respectons les droits des communautés locales et autochtones à proximité de nos sites

d'opération et veillons à ce que toutes les parties prenantes concernées soient impliquées et que des mesures soient prises pour respecter leurs droits. Nous ne tolérons aucun comportement irrespectueux ou inapproprié, harcèlement, intimidation ou traitement injuste, ni de représailles de quelque nature que ce soit de la part de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

- Nous misons sur un réseau de fournisseurs solide et diversifié qui soutient notre objectif d'apporter une contribution positive aux communautés où nous exerçons nos activités. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent nos engagements volontaires, le Code de conduite des fournisseurs de la Société et nos politiques.
- Nous soutenons l'élimination de toutes les formes de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire.
- Nous nous efforçons d'améliorer continuellement la défense et le respect des droits de la personne grâce à un dialogue permanent avec les parties prenantes internes et externes.
- Nous nous engageons à enquêter et à traiter les problèmes dont nous sommes informés et à prendre des mesures correctives en réponse à toute violation de manière neutre. Toute violation potentielle du Code de conduite de la Société, de ses politiques, des lois ou règlements applicables peut être signalée via les services d'assistance téléphonique confidentiels en matière d'éthique à tout moment par téléphone au numéro suivant : +1 833 664-1736, ou via le site Web EthicsPoint à l'adresse suivante : <http://nmg.ethicspoint.com>. Nous prendrons des mesures pour assurer l'accessibilité, l'efficacité et l'amélioration continue du mécanisme de règlement des griefs.

Approuvée par le Conseil d'administration le 22 mars 2022.